# Programme de travail du Service national de la sécurité dans la fonction publique

2022 - 2024



Avant-propos	3
1. Missions et contexte	5
1.1 Les missions du SNSFP	6
1.2 Organigramme synthétique	7
1.3 Bilan social – décembre 2021	8
1.4 Les parties prenantes	9
2. L'analyse SWOT	13
3. Notre vision	15
4. Nos objectifs stratégiques	17
4.1 Les objectifs stratégiques externes	18
4.2 Les objectifs stratégiques internes	19
5. Les objectifs opérationnels, activités courantes et projets	20
5.1 Vue synoptique sur les objectifs stratégiques et opérationnels	21
6. Planification des projets volet 1 sur la période de référence	29

#### **AVANT-PROPOS**

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre par la présente le programme de travail du Service national de la sécurité dans la fonction publique (SNSFP) pour la période de référence 2022-2024.

La réorganisation de l'administration a été lancée il y a quelque 5 ans. Depuis, l'effectif initial de trois personnes a évolué vers un nombre de 11 personnes et une augmentation à 23 personnes est encore prévue à court terme avec votre aimable soutien. La gestion du changement ne concerne pas seulement le développement du personnel et la digitalisation, mais aussi nos clients et les prestataires externes. Nous utiliserons au mieux les connaissances, solutions et compétences de nos clients, tout en veillant au droit acquis des salariés et élèves de pouvoir évoluer dans un environnement propice à leur santé, à leur développement et à leurs performances. Un élément pilier est la refonte de la réglementation concernant les directives en matière de sécurité dans la fonction publique. Nous entendons préciser les aspects d'une réglementation qui favorisent l'innovation et l'amélioration continue, ainsi que les principes de proportionnalité et de subsidiarité.

Une équipe compétente et sensible aux objectifs essentiels et horizontaux de l'assurance de la sécurité et de la santé, adaptée à la taille et aux besoins des institutions est un élément clé du succès d'une prévention efficiente lors des activités des services publics.

Cette réorientation de l'administration et des sensibilités de l'équipe, l'amélioration constante de la maturité organisationnelle interne, les conseils et besoins de nos parties prenantes, ainsi que la refonte du règlement ont un impact important sur notre programme de travail 2022-2024 et très probablement au-delà.

Nous nous basons sur les compétences et le potentiel de développement de notre équipe. Nous entendons mettre en avant les forces de l'individu, entendre le domaine d'action de ces forces et réduire l'impact de faiblesses éventuelles par un travail d'équipe complémentaire qui gagne en maturité.

Forts de la petite taille de notre administration, nous profitons de la proximité des agents de notre Direction. Leur implication journalière aura permis l'élaboration du présent programme de travail qui porte leur empreinte.

Nous promouvons au sein de notre administration l'adhésion à notre politique interne d'une culture de la sécurité.



Le partage de ces valeurs avec ceux qui hésitent permet de constituer une équipe, qui par son engagement et ses compétences, encourage des clients responsables et bien informés de s'investir au mieux dans la prévention des risques et dans l'amélioration des conditions ambiantes au travail en se basant sur la motivation et la conviction, tout en promouvant les solutions efficaces innovantes.

## 1. MISSIONS ET CONTEXTE

#### 1.1 Les missions du SNSFP

Les missions légales principales de l'administration sont notamment

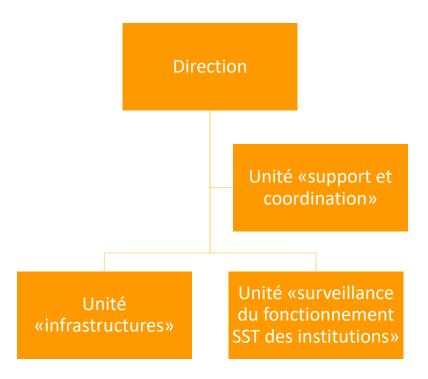
- a) surveiller l'application des dispositions légales et réglementaires dans tous les établissements assujettis à la loi,
- b) effectuer des contrôles à la demande du ministre compétent, du responsable ou de son délégué ainsi qu'à la demande de la représentation du personnel concernée,
- c) conseiller et soutenir les responsables et leurs délégués,
- d) assurer, en collaboration avec les responsables, l'organisation des formations de base et des formations continues notamment des délégués, des membres des comités locaux de sécurité et des équipes de sécurité,
- e) surveiller la sécurité du fonctionnement normal des établissements de même que l'entretien et le contrôle de leurs installations et équipements,
- f) faire tenir et veiller à la mise à jour du relevé des administrations, délégués et responsables ;
- g) proposer des mesures d'amélioration concernant la réglementation et aviser les membres du gouvernement,
- h) informer et évaluer les organismes agréés,
- i) traiter des déclarations de sinistre dans le cadre de la responsabilité civile dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité du Ministre de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse
- j) surveiller l'application des exigences d'accessibilité pour tous.

Ces missions se traduisent par la réalisation d'un travail de prévention, d'analyse et de conseil, respectivement d'information, de sensibilisation et de formation lié aux dispositions des lois, règlements grand-ducaux, prescriptions de sécurité et de santé, prescriptions incendie, règles techniques, normes internationales et règles de l'art applicables dans les différents domaines de la sécurité qui incluent l'ergonomie et la qualité ambiante du lieu de travail.

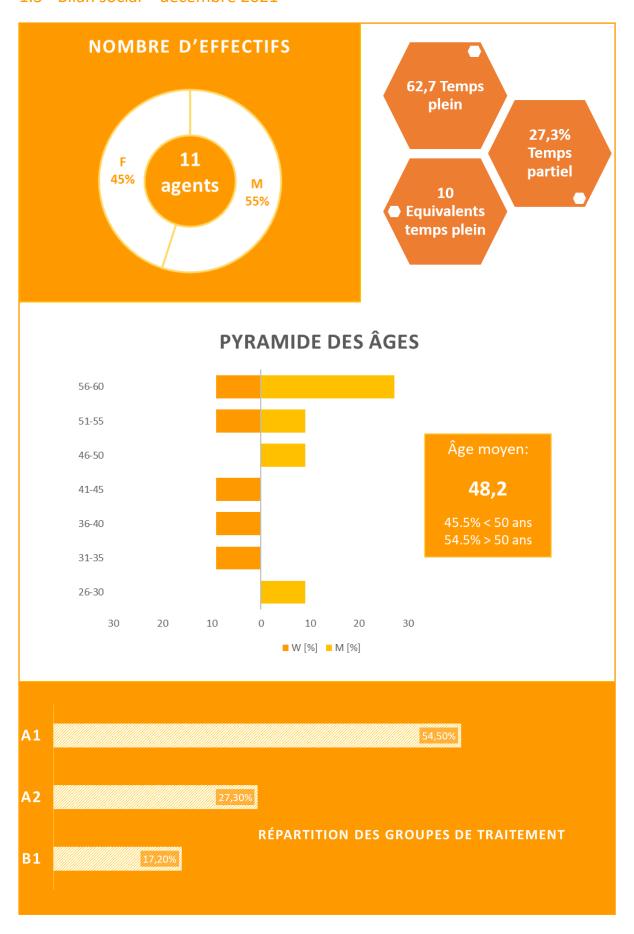
L'administration se voit comme un partenaire qui aide les responsables à agir dans l'intérêt des élèves, des visiteurs et des salariés, tout en promouvant un meilleur respect de la législation dans les institutions, d'abord par l'information, la formation, la persuasion et l'encouragement.

Le but recherché par la réglementation est d'avoir au sein de la Fonction publique une réelle culture de sécurité et de prévention proactive avec le soutien du SNSFP et d'experts externes encadrés par l'administration.

#### 1.2 Organigramme synthétique



#### 1.3 Bilan social – décembre 2021



#### 1.4 Les parties prenantes

Les tableaux présentés ci-dessous illustre les différentes parties prenantes du SNSFP.

Ministère de la Fonction publique et administrations attribuées			
Ministère de la Fonction publique (MFP)	<ul> <li>Ministère de tutelle du SNSFP</li> <li>Proposer des mesures d'amélioration concernant la réglementation en matière de sécurité dans la fonction publique</li> <li>Concertations régulières au niveau des directions et des experts</li> <li>Formations aGouv</li> <li>Échanges au sein de la concertation mensuelle entre le MFP et ses administrations rattachées</li> </ul>		
Administration des services médicaux du secteur public (ASM)	<ul> <li>Synergies pour l'encadrement des institutions en matière de risques pour la santé et de maladies professionnelles</li> <li>Échanges dans le domaine de la protection de la santé</li> <li>Échanges au sein de la concertation mensuelle entre le MFP et ses administrations rattachées</li> <li>Mise à disposition des outils digitaux pour simplifier les procédures administratives</li> </ul>		
Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO)	<ul> <li>Elaboration de plusieurs applications dans le domaine de la sécurité</li> <li>Soutien du SNSFP dans la mise en place d'une stratégie IT dans le domaine RH</li> <li>Échanges au sein de la concertation mensuelle entre le MFP et ses administrations rattachée</li> </ul>		
Commissariat du gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire (CGID)	<ul> <li>Échanges au sein de la concertation mensuelle entre le MFP et ses administrations rattachées</li> </ul>		
Institut national d'administration publique (INAP)	<ul> <li>Co-coordination de la gestion de la formation spéciale et de l'examen de promotion de l'Administration gouvernementale</li> <li>Implication de collaborateurs du SNSFP en tant que formateurs auprès de l'INAP</li> <li>Échanges au sein de la concertation mensuelle entre le MFP et ses administrations rattachées</li> <li>Concertations régulières au niveau des directions et des experts</li> </ul>		

Partenaires stratégiques	
Administration des bâtiments publics	<ul> <li>Conseil dans le domaine de la sécurité de la fonction publique</li> <li>ABP soumet des concepts de sécurité en partie au nom du responsable auprès du SNSFP</li> <li>Le SNSFP joue fréquemment le rôle de médiateur entre le responsable visé par la loi SFP et l'ABP.</li> </ul>
Administrations communales	<ul> <li>Mise à disposition d'applications dans le domaine de la sécurité</li> <li>SNSFP point de contact facilitant la compréhension des exigences réglementaires</li> </ul>

Autorités parentales et représentations locales de parents d'élèves	<ul> <li>Conseil et soutien dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique</li> <li>Fournir des informations concernant la sécurité sur demande.</li> <li>Écouter leurs doléances</li> <li>Informer et orienter vers le correspondant compétent en cas de soucis/plaintes ou d'incidents</li> </ul>
Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB)	<ul> <li>Soutien dans le cadre de l'élaboration de concepts d'accessibilité avec les institutions étatiques, communales et scolaires</li> </ul>
Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE)	<ul> <li>Partenaire stratégique en matière d'IT</li> <li>Soutien dans la digitalisation de nos processus et création d'une plateforme d'échange simple d'utilisation pour nos parties prenantes</li> </ul>
Collège des directeurs de l'enseignement fondamental	<ul> <li>Mise à disposition d'applications dans le domaine de la sécurité</li> <li>Le SNSFP le sensibilise, conseille et soutient dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique</li> <li>SNSFP point de contact facilitant la compréhension des exigences réglementaires</li> </ul>
Collège des directeurs de l'enseignement secondaire	<ul> <li>Mise à disposition d'applications numériques dans le domaine de la sécurité</li> <li>Le SNSFP écoute et sensibilise, conseille et soutient dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique</li> <li>SNSFP point de contact facilitant la compréhension des exigences réglementaires</li> </ul>
Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)	<ul> <li>SNSFP est membre de la Commission consultative de prévention d'incendie organisée par le CGDIS</li> </ul>
Délégués à la sécurité	<ul> <li>SNSFP point de contact facilitant la compréhension des exigences réglementaires</li> <li>Le SNSFP les sensibilise, conseille et soutient dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique</li> </ul>
Directeurs des institutions étatiques et communaux	<ul> <li>Mise à disposition d'applications dans le domaine de la sécurité</li> <li>Conseil et soutien dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique</li> <li>Le SNSFP la sensibilise, conseille et soutient dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique</li> </ul>
Direction de la santé	Synergies pour les aspects de santé     environnementale et d'hygiène
Inspection du travail et des mines (ITM)	<ul> <li>Échanges dans le domaine de la sécurité pour parler d'une voix</li> <li>Synergies dans les cadre d'établissements visés par loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans la fonction publique et la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.</li> </ul>
Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)	<ul> <li>Implication de collaborateurs du SNSFP en tant que formateurs</li> </ul>

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)	<ul> <li>Échange sur l'état de la normalisation dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé</li> <li>Mise en œuvre de la stratégie normative 2020-2030 et des politiques en matière de normalisation définies par le Ministre ayant l'Economie dans ses attributions</li> <li>Coopération avec l'ILNAS pour trouver l'adhésion, la compréhension de tous pour la mise en œuvre de l'amélioration des conditions SST lors des activités professionnelles, scolaires et périscolaires</li> <li>L'élaboration de normes, applicables aussi bien au secteur privé qu'au secteur public</li> </ul>
Institutions átatiques	·
Institutions étatiques	<ul> <li>Mise à disposition d'applications dans le domaine de la sécurité</li> <li>SNSFP point de contact facilitant la compréhension des exigences réglementaires</li> </ul>
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE)	<ul> <li>Collaboration avec Direction générale des infrastructures, Directions EF et EF, le Service de l'éducation et de l'accueil pour le suivi des</li> </ul>
	établissements
	Le SNSFP le sensibilise, conseille et soutient
	dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique
	Mise à disposition des outils digitaux pour
	simplifier les procédures administratives
Ministère de l'Intérieur (MINT)	Collaboration pour accélérer et simplifier les
	procédures administratives auprès du MINT
	Implication de collaborateurs du SNSFP en tant
	que formateurs de la formation spéciale des fonctionnaires communaux
	Mise à disposition des outils digitaux pour
	simplifier les procédures administratives
Ministère d'État	Collaboration au sujet du Réseau de
	radiocommunication RENITA
	<ul> <li>Collaboration pour le suivi de sinistres dans le</li> </ul>
	cadre de la responsabilité civile de l'Etat
	<ul> <li>Promulguer les plans d'intervention d'urgence</li> </ul>
Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)	<ul> <li>Conseil dans le domaine de la sécurité de la fonction publique</li> </ul>
	<ul> <li>Collaborer pour la normalisation harmonisée</li> </ul>
	<ul> <li>Support de l'OAI dans ses échanges avec les</li> </ul>
	différentes administrations
	Proposer des formations de sécurité dans la
	fonction publique afin d'informer plus efficacement les membres de l'OAI.
Organismes agrées et experts	Informer et évaluer les organismes agréés
	Soutien du IGSFP pour l'exécution des tâches
	législatives
	<ul> <li>SNSFP point de contact facilitant la</li> </ul>
	compréhension des exigences réglementaires
Police grand-ducale (PGD)	Conseil et soutien dans le domaine de la
	sécurité de la fonction publique
	<ul> <li>Enquêtes PJ lors d'accidents graves</li> </ul>

	<ul> <li>Soutien de la PGD par l'élaboration de formations en matière de sécurité-santé</li> <li>Implication de collaborateurs du SNSFP en tant que formateurs</li> </ul>
Secrétariat de la Commission des Loyers	<ul> <li>Conseil et soutien dans le domaine de la sécurité de la fonction publique</li> </ul>
Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL)	<ul> <li>Soutien du Syvicol et particpation active dans la réalisation de leur plan d'action         « zesummen an d'Zukunft »</li> <li>Soutien du Syvicol par l'élaboration de formations en matière de sécurité-santé et contribution à la formation spéciale des stagiaires des stagiaires des administrations communales.</li> <li>Conseil dans le domaine de la sécurité de la fonction publique</li> </ul>

Relations occasionnelles	
Administration de la nature et des forêts	<ul> <li>Implication de collaborateurs du SNSFP en tant que formateurs</li> </ul>
Administration de l'environnement	<ul> <li>Formations</li> </ul>
Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA)	<ul> <li>Conseil et soutien dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique</li> </ul>
Association d'assurance accident (AAA)	<ul> <li>Échange d'informations sur les accidents dans la fonction publique</li> </ul>
Cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE)	<ul> <li>Conseil dans le domaine de la sécurité de la fonction publique</li> <li>SNSFP contribue à la simplification en informant de façon précise et correcte</li> </ul>
Division de la Sécurité alimentaire	<ul> <li>Partenaire dans les domaines de la sécurité alimentaire</li> <li>Promulguer les avis de leurs experts</li> </ul>
Ecoles privées	<ul> <li>Conseil et soutien dans le domaine de la sécurité dans la fonction publique</li> </ul>
Ministère des sports	<ul> <li>Commission interdépartementale pour les équipements sportifs</li> <li>Collaboration et soutien pour la réalisation d'infrastructures</li> <li>Mise à disposition des outils digitaux pour simplifier les procédures administratives</li> </ul>
Représentation nationale des parents	<ul> <li>Fournir des informations concernant la sécurité sur demande.</li> <li>Informer et orienter vers le correspondant compétent en cas de soucis/plaintes.</li> </ul>
Syndicats professionnels	<ul> <li>Fournir des informations concernant la sécurité sur demande.</li> <li>Informer et orienter vers le correspondant compétent en cas de soucis/plaintes.</li> </ul>

## 2. L'ANALYSE SWOT

#### **Forces**

- S1 : Adepte de l'innovation, du changement et des outils de gestion-qualité,
- S2 : Proactif dans la recherche de partenaires forts,
- S3 : Vise à établir une relation de confiance avec les parties prenantes en faisant preuve de compétence et en étant à l'écoute,
- S4 : Expérience dans l'appréciation des risques et l'audit,
- S5 : Volonté de faciliter les processus auxquels sont assujettis les institutions,
- S6: Vision claire des objectifs des directives en matière d'amélioration continue des conditions de travail et des mécanismes de prévention SST,
- S7 : Direction motivée proche des équipes
- S8 : Expertise dans les processus de normalisation de l'OLN-ILNAS en tant qu'outils pour la mise à jour harmonisées des règles de l'art nationales,
- S9 : méthodologie de soutien au développement personnel et à l'auto-développement des agents.

#### **Faiblesses**

- W1 : Pas de base de connaissances structurée,
- W2 : Gestion électronique des documents empirique,
- W3: Importance de la charge de travail
- W4 : Dépendance des performances des parties prenantes et des prestataires externes,
- W5 : Manque de données fiables spécifiques à ses domaines de compétence,
- W6: Longue phase de onboarding pour les nouveaux collaborateurs vu le besoin de connaissances horizontales holistiques, et des tâches « multi casquettes »,
- W7: Programme de travail réactif fortement déterminé par les demandes ad hoc des clients,
- W8 : Nombre élevé de fonctions opérationnelles critiques.

#### **Opportunités**

- O1 : Forte demande de soutien de la part des parties prenantes publiques et privées ;
- O2 : SNSFP point de contact facilitant la compréhension des exigences réglementaires pour tous les responsables communaux et étatiques et leurs délégués, ainsi que pour les experts de l'OAI, O3 : Réalisation de formations et d'événements de
- O3 : Realisation de formations et d'evenements de sensibilisation en vue de l'amélioration continue de la maturité de la culture sécurité aux sein des parties prenantes,
- O4 : l'initiative FP2025 permet l'amélioration de la visibilité de l'importance de la maturité de la culture de sécurité qui s'inscrit à 100% dans la maturité organisationnelle des institutions pour être un employeur de choix proactif dans la protection de l'intégrité physique et du bien-être de ses agents;
- O5 : la digitalisation est une priorité politique et permet la création d'outils et apps digitaux pour faciliter la tâche des responsables,
- O6: l'objectif du développement de myRH à l'ensemble de la Fonction publique permet la création d'un espace dédié aux gestionnaires sécurité-santé,
- O7 : refonte de la réglementation sur les directives de la sécurité,
- O8 : collaboration avec les médecins du travail pour le soutien des responsables en matière de santé.

#### Menaces

- T1 : Perceptions erronées des parties prenantes sur le domaine d'application de la loi « SFP »,
- T2 : Confusion de différents régimes législatifs,
- T3 : Déresponsabilisation des directions des institutions pour la maintenance des conditions SST dans l'environnement de travail de leur institution,
- T4 : Niveaux de maturité de la culture sécurité variables des institutions,
- T5 : Dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs de service et d'outils informatiques,
- T6 : Pénurie de compétences sur le marché du travail,
- T7 : Impact des a priori du passé et de l'approche fortement prescriptive d'intervenants externes,
- T8 : Manque de stratégies de gestion SST dans les ministères et administrations,
- T9 : Connaissances limitées relatives au management de la sécurité-santé et des objectifs de l'appréciation des risques au sein des institutions.

### 3. NOTRE VISION

Le Service national de la sécurité dans la fonction publique se voit le partenaire privilégié des institutions et organismes visés par la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans la fonction publique en matière de gestion et de qualité organisationnelle des aspects liés à la protection de la santé et à la sécurité lors de leurs activités professionnelles, scolaires et périscolaire.

Il défend et soutient les intérêts et besoins de leurs responsables dans la mise en œuvre de leurs moyens de prévention.

Afin d'établir une culture de la sécurité proactive au sein des institutions avec la participation des agents, nous soutenons les services de sécurité locaux, munis d'une fonction de délégué à la sécurité professionnelle, bien organisée et formée, en mesure de répondre aux attentes des personnes desquels ils répondent dans les entités locales ;

nous soutenons les directions et leurs délégués dans l'implémentation de l'appréciation et de la maîtrise des risques avec une gestion de la sécurité-santé stratégique basée sur l'amélioration continue, et qui privilégie les actions durables aux actions ponctuelles,

nous les soutenons dans le développement de leur organisation en proposant des formations modernes ;

nous facilitons la réalisation de leurs projets par des examens conseil préalables en étroite collaboration avec les organismes chargés de vérifications et de contrôle,

nous promouvons une approche de l'appréciation des risques sécurité-santé lors de l'évaluation des mesures et moyens mis en œuvre pour atteindre les obligations de résultat réglementaires, nous veillons à la bonne information des organismes en accordant une valeur importante aux échanges et à la mise en réseau de tous les acteurs de la sécurité dans la fonction publique. Nous élaborons un plan pluriannuel de monitoring et d'audit du fonctionnement SST des institutions, pour leur donner une vue de l'extérieur et des garanties concernant l'adéquation de leur gestion.

Nous promouvons la mise en place des synergies notamment avec la Direction de la santé pour les aspects de santé environnementale, avec Division de la santé au travail du secteur public de l'ASM pour l'encadrement des institutions en matière de risques pour la santé et de maladies professionnelles, ainsi qu'avec l'Inspection du travail et des mines pour les établissements visés par la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Dans le cadre de la transformation digitale de la Fonction publique, nous mettons en place, en collaboration avec les experts du CGPO et du CTIE, la digitalisation des processus en vue de plus de rapidité, de simplicité et de fiabilité au niveau de l'ensemble démarches. En misant sur un système d'information intégré et simple, nous entendons faciliter les échanges avec nos parties prenantes et leur mettre à disposition une plateforme d'échange simple d'utilisation.

Le SNSFP s'engage pour la création de normes nationales harmonisées en partenariat avec l'OAI, le CRTI-B et l'ILNAS. L'élaboration de normes, applicables aussi bien au secteur privé qu'au secteur public, via les mécanismes en place de l'OLN avec des méthodologies répondant aux exigences européennes, tenant compte des besoins de PME et facilitant la participation de toute partie prenante est un objectif essentiel pour trouver l'adhésion, la compréhension de tous pour la mise en œuvre de l'amélioration des conditions SST lors des activités professionnelles, scolaires et périscolaires.

En tant qu'administration évolutive et apprenante, tout améliorant continuellement notre maturité organisationnelle, nous proposons un environnement de travail attractif qui encourage l'apprentissage, nous accompagnons le développement des compétences et forces de chacun afin qu'il soit au mieux équipé pour réussir et trouver de la satisfaction dans l'exercice de sa fonction. Par ailleurs, nous soutenons la mobilité interne au sein de la Fonction publique et nos agents dans leurs projets professionnels respectifs.

## 4. NOS OBJECTIFS STRATEGIQUES

#### 4.1 Les objectifs stratégiques externes

#### OS1 – Promouvoir le management SST

Le SNSFP entend promouvoir le développement, basé sur l'amélioration continue, de la maturité organisationnelle des institutions visées par la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans la fonction publique en adoptant une approche holistique au niveau organisationnel. Le management SST avec une culture sécurité-santé mature est une exigence réglementaire et fait partie intégrante de la maturité organisationnelle générale de toute institution.

#### OS2 - Soutien à la normalisation

Le SNSFP continue de soutenir et de développer des réseaux et partenariats pour l'élaboration de normes nationales et la mise en œuvre des exigences réglementaires.

## OS3 — Formations sur mesure en matière de sécurité-santé dans le secteur communal

Le SNSFP soutient le Syvicol par l'élaboration de formations en matière de sécurité-santé et participe à la formation spéciale des stagiaires aGouv, des stagiaires des administrations communales.

#### OS4 – Promouvoir la sécurité-santé comme une valeur d'entreprise

Le SNSFP participe aux plans nationaux visant à améliorer les conditions de l'environnement de travail, d'enseignement et d'accueil.

Le SNSFP sensibilise les directions d'intégrer la dimension santé-sécurité comme une valeur d'entreprise, vecteur de performance de l'administration, au même titre que la production, l'efficience des services prestés ou la qualité.

#### OS5 - Facilitant l'approche de gestion SST

Le SNSFP facilite l'approche de gestion SST basée sur l'appréciation des risques et la mise en œuvre de solutions à effet équivalent qui permettent d'atteindre les objectifs essentiels réglementaires.

## OS6 – Sensibilisation l'importance de l'ergonomie et de la qualité ambiante intérieure du lieu de travail

Le SNSFP sensibilise à l'importance de l'ergonomie et de la qualité ambiante intérieure du lieu de travail sur l'intégrité physique et psychique, ainsi que sur les performances de tout participant aux activités professionnelles et scolaires.

#### OS7(OS9) – Elaboration des outils digitaux

L'objectif environnemental primaire est le passage vers une gestion paperless des échanges avec les organismes et clients externes.

Le SNSFP élabore des outils digitaux d'échange holistiques et préconisant l'approche « once only », en y incluant les tableaux de bords pour d'autres services partenaires MINT, MENJE ; ASM, Min.Sport et de monitoring en collaboration avec le CTIE et pour des application myRH liés aux postes à risques et à diverses obligations de notification de données vers SNSFP avec CGPO.

Le SNSFP facilite l'échange d'informations sur les besoins de constitutions des dossiers en vue de l'examen préalable et soutient le responsable pour sa décision de mise ou de maintien en service de ses infrastructures et équipements.

#### 4.2 Les objectifs stratégiques internes

#### OS8 - Transfert de connaissances

Le SNSFP met en place une stratégie visant à améliorer le transfert de connaissances internes, ceci afin de minimiser les risques liés à des fonctions critiques, tout en permettant une meilleure communication interne des processus. La gestion des compétences et des processus s'alignera à la méthodologie d'évaluation de la norme ISO 17020 : 2012.

#### OS9 - Elaboration des outils digitaux

L'objectif environnemental primaire est le passage vers une gestion paperless en interne et avec les organismes et clients externes.

Le SNSFP élabore des outils digitaux d'archivage, base de connaissances et de transmission de dossiers, ainsi que de monitoring, en collaboration avec le CTIE et pour des application myRH liés aux postes à risques et à diverses obligations de notification de données vers SNSFP avec CGPO.

Le SNSFP facilite l'échange d'informations sur les besoins de constitutions des dossiers en vue de l'examen préalable et de conseil.

## 5. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS, ACTIVITES COURANTES ET PROJETS

#### 5.1 Vue synoptique sur les objectifs stratégiques et opérationnels

#### OS1 - Promouvoir le management SST

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET PROJETS LIÉS**

- OO 1.1 Répondre aux besoins de sensibilisation, d'information et de formation initiale et continue du personnel « sécurité/prévention » des institutions visées par la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles, ainsi que de leurs prestataires tels les membres de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

  P 1.1.2 Développer les formations spécifiques pour les administrations et autres institutions.
- P 1.1.3 Développer et organiser les formations spécifiques pour les membres de l'OAI.
- P 1.1.4 Organiser des colloques de sensibilisation en matière de management de systèmes sécurité et santé au travail.
- P 1.1.5 Etablir et adapter un programme régulier de formations des experts des organismes agréés.
- P 1.1.6 Réaliser des formations pour les directeurs régionaux de l'enseignement fondamental
- OO 1.2 Sensibiliser au rôle du médecin du travail lors de l'appréciation des risques pour la santé des salariés
- P 1.2.1 Implication de l'ASM dans l'élaboration des formations du SNSFP promouvoir le rôle légal pour l'appréciation des risques pour la santé du médecin du travail pour le fonctionnement des institutions
- OO 1.3 Continuer l'amélioration de la maturité organisationnelle de l'administration et de la mise en place de la gestion par objectifs pour les fonctions sécuritaires.
- P 1.3.1 Etablir un programme de surveillance des systèmes de management sécurité appliqué par les institutions avoir accès et recours aux données spécifiques à la gestion sécurité recueillies dans le questionnaire GPE du CGPO -CER

OO – Objectifs opérationnels P – Projets

- Elaboration des formations
  - o Recherche documentaires dans des différents domaines de la sécurité et santé
  - Consultation et collaboration avec des experts de différentes administrations, mais aussi avec des experts externes.
  - Autoformation dans des différents domaines de la sécurité et santé
  - Former des multiplicateurs
  - o Révision des supports

- Conseiller et sensibiliser les responsables sur les questions de sécurité et de protection de la santé
  - Organisation et participation à des réunions
  - Visites sur place et soutien à l'appréciation des risques
  - Donner des conseils par téléphone ou courriel
  - o Répondre aux questions relatives à la sécurité et à la protection de la santé
- Former et informer les organismes agrées et autres experts
  - o Conseiller les organismes agrées sur différents projets en cas d'ambiguïté
  - Trancher en cas de divergences entre les parties prenantes
  - O Donner des instructions aux organismes agrées sur les procédures à suivre
- Veille normative
- Rédaction des rapport d'examen préalable de sécurité et d'accessibilité
- Contribution à l'élaboration de concepts d'éclairage contre la pollution lumineuse

#### OS2 - Soutien à la normalisation

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- OO 2.1 Promouvoir l'utilisation de normes ILNAS et EN pour répondre aux exigences réglementaires essentielles et faciliter leur mise en œuvre ;
- OO 2.2 Initier et participer à l'établissement des normes nationales adéquates et harmonisées applicables aux secteurs public et privé ;
- OO 2.3 Contribuer aux études nationales pour la simplification de la bonne mise en œuvre de normes spécifiques

OO – Objectifs opérationnels P – Projets

- Sensibilisation des différentes parties prenantes à l'application et à la définition de critères dans des normes
  - Participation à la Commission consultative de prévention d'incendie organisée par le CGDIS
  - Promouvoir auprès du Ministère d'Etat la transposition du guide technique RENITA en norme ILNAS,
  - Participation au groupe de travail/réunion de concertation organisé par l'OAI avec des différentes administrations, Syndicat et organismes agrées
  - Réunions de concertation avec le Syvicol
  - Organisation de colloques sur la sécurité
  - o Tenir des formations
  - Veille normative

## OS3 — Formations sur mesure en matière de sécurité-santé dans le secteur communal

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- OO 3.1 Soutenir le Syvicol dans la mise en œuvre de son plan d'action
- P 3.1.1 Développer des formations en matière de sécurité-santé pour la formation spéciale des stagiaires des administrations communales
- P 3.1.2 Etablir un programme de formation pour les élus

OO – Objectifs opérationnels P – Projets

- Echanges réguliers sur les besoins des Communes
- Soutenir le Syvicol dans la mise en œuvre de son plan d'action en développant des formations dans le domaine de la sécurité
  - o Recherche documentaires dans des différents domaines de la sécurité et santé
  - Consultation et collaboration avec des experts de différentes administrations, mais aussi avec des experts externes.
  - o Former des multiplicateurs
  - Révision des supports

#### OS4 - Promouvoir la sécurité-santé comme une valeur d'entreprise

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

OO 4.1 (OO 1.1)	Répondre aux besoins de sensibilisation, d'information et de formation initiale et continue du personnel « sécurité/prévention » des institutions visées par la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles, ainsi que de leurs prestataires tels les membres de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.
P 4.1.1 (P 1.1.2)	Développer les formations spécifiques pour les administrations et autres institutions.
P 4.1.2 (P 1.1.3)	Développer et organiser les formations spécifiques pour les membres de l'OAI.
P 4.1.3 (P 1.1.4)	Organiser des colloques de sensibilisation en matière de management de systèmes sécurité et santé au travail.
P 4.1.4 (P 1.1.5)	Etablir et adapter un programme régulier de formations des experts des organismes agréés.
P 4.1.5 (P 1.1.6)	Réaliser des formations pour les directeurs régionaux de l'enseignement fondamental
P 4.1.6	Etablir un programme de surveillance des systèmes de management sécurité appliqué par les institutions approcher de manière proactive les institutions afin de les soutenir avec notre expertise et celle de nos consultants dans la réalisation de leur appréciation des risques régulière en vue de l'établissement d'un programme de soutien régulier et pérenne.

OO – Objectifs opérationnels P – Projets

- Elaboration des formations
  - o Recherche documentaires dans des différents domaines de la sécurité et santé
  - Consultation et collaboration avec des experts de différentes administrations, mais aussi avec des experts externes.
  - o Former des multiplicateurs
  - o Révision des supports
- Conseiller et sensibiliser les responsables sur les questions de sécurité et de protection de la santé
  - Organisation et participation à des réunions
  - Visites sur place
  - o Donner des conseils par téléphone
  - o Répondre aux questions relatives à la sécurité et à la protection de la santé
  - o Intervenir lors de la réalisation de concepts de sécurité physique

#### OS5 - Facilitant l'approche de gestion SST

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- OO 5.1 Finaliser la refonte de la réglementation en matière de directives en matière de sécurité dans la fonction publique
- OO 5.2 Continuer la mise en place des outils et applications informatiques nécessaires dans les échanges faciles avec les clients notamment pour l'établissement et la mise à jour des relevés prévus par la loi et les demandes de prestation de la part des responsables.
- P 5.2.1 Mise en place d'une plateforme électronique « sécurité gestion bâtiments » avec indicateurs, en incluant une rubrique spécifique pour les postes à risque.
- P 5.2.2 Mettre en place un outil pour simplifier la notification et le traitement des demandes en responsabilité civile de l'Etat pour les accidents avec dommages matériels dans l'enseignement et lors des activités périscolaires.
- P 5.2.3 Mise à disposition d'un Assessment tool sécurité santé pour les établissements d'enseignement

OO – Objectifs opérationnels P – Projets

- Refonte du règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1979 concernant les directives en matière de sécurité dans la fonction publique
  - o Recherche et insertion des directives en vigueur
  - Recherche documentaires
  - Consultation et collaboration avec des experts de différentes administrations, mais aussi avec des experts externes.
- Elaboration d'une plateforme électronique avec le CTIE
- Elaboration d'applications sur la plateforme myRH en collaboration avec le CGPO

## OS6 - Sensibilisation l'importance de l'ergonomie et de la qualité ambiante intérieure du lieu de travail

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

- OO 6.1 Améliorer l'ergonomie et de la qualité ambiante intérieure du le lieu de travail.
- P 6.1.1 Elaboration d'une formation dans le domaine de l'ergonomie et de la qualité ambiante intérieure du lieu de travail
- P 6.1.2 Etablir un programme de surveillance du patrimoine comprenant une analyse des risques adéquate.
- P 6.1.3 Etablir un programme d'échantillonnage qualité de l'air ambiant intérieure.

OO - Objectifs opérationnels P - Projets

- Elaboration des formations
  - o Recherche documentaires dans des différents domaines de la sécurité et santé
  - Consultation et collaboration avec des experts de différentes administrations, mais aussi avec des experts externes.
  - Former des multiplicateurs
  - Révision des supports
- Réalisation de mesures ponctuelles dans les administrations
  - Parler des plaintes concrètes avec l'interlocuteur de l'administration afin de pouvoir établir un plan de mesure concret.
  - Préparation et contrôle des appareils
  - Communiquer toutes les informations nécessaires concernant les mesures à l'interlocuteur
  - Evaluation des résultats, rédaction de rapports et conseils/sensibilisation du responsable/l'interlocuteur

#### OS7 (OS9) – Elaboration des outils digitaux

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

00 7.1 (00 5.2)	Continuer la mise en place des outils et applications informatiques nécessaires dans les échanges faciles avec les clients notamment pour l'établissement et la mise à jour des relevés prévus par la loi et les demandes de prestation de la part des responsables.
P 7.1.1 (P 5.2.1)	Mise en place d'une plateforme électronique « sécurité - gestion bâtiments » avec indicateurs, en incluant une rubrique spécifique pour les postes à risque.
P 7.1.2 (P 5.2.2)	Mettre en place un outil pour simplifier la notification et le traitement des demandes en responsabilité civile de l'Etat pour les accidents avec dommages matériels dans l'enseignement et lors des activités périscolaires.
P 7.1.3 (P 5.2.3)	Mise à disposition d'un Assessment tool sécurité santé pour les établissements d'enseignement

OO - Objectifs opérationnels P - Projets

- Elaboration d'une plateforme électronique avec le CTIE
- Elaboration d'applications sur la plateforme myRH en collaboration avec le CGPO
- Digitalisation archives papier
- Liste des courrier entrants et sortants
- Liste des personnes de contact
- Mise en production de l'app numérique pour la mise à jour des contacts SST

#### OS8 - Transfert de connaissances

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

00 8.1	Poursuivre la réorganisation de l'administration
P 8.1.1	Modélisation «Prometa» de tous les processus et la mise en œuvre d'une gestion de la qualité et des compétences internes basée sur ISO 17020
00 8.2	Permettre au personnel d'avoir les connaissances adéquates pour atteindre les objectifs fixés avec des méthodes de travail modernes.
P 8.2.1	Projet pilote « gestion projets Quapital » ( GT formations SST- MINT)
P 8.2.2	Etablir un programme de formation continu adéquat pour les besoins du personnel du SNSFP
OO 8.3 (OO 1.3)	Continuer l'amélioration de la maturité organisationnelle de l'administration et de la mise en place de la gestion par objectifs pour les fonctions sécuritaires.

OO - Objectifs opérationnels P - Projets

- Modélisation «Prometa» de tous les processus
- Mise en œuvre d'une gestion de la qualité et des compétences internes basée sur ISO 17020
  - Uniformisation de tous les documents
  - o Analyse des différents processus et élaboration de procédures écrites
  - o Adaptation/amélioration des différents documentaires pour la gestion de la qualité
  - Explication et vérification par points de la bonne exécution des documents prescrits dans la gestion de la qualité
- Autoformation des collaborateurs par le biais de projets pilotes selon la gestion projets Quapital
  - Élaboration des formations continues selon la gestion Quapital
  - Élaboration d'idées selon la gestion Quapital
- Etablir un programme de formation continu adéquat pour les besoins du personnel du SNSFP
  - Tenir compte les remarques relatives aux formations proposées par le collaborateur et des chefs d'équipe.
  - o Choisir des formations en fonction des forces et des faiblesses des collaborateurs
  - Formation continue interne
- Transfert de connaissance dans le domaine de la comptabilité et de la gestion RH
- Formation et encadrement stagiaires patronage de stage

## 6. PLANIFICATION DES PROJETS VOLET 1 SUR LA PERIODE DE REFERENCE

Projet	2022	2023	2024
P 1.1.2/ P 4.1.1- Développer les formations spécifiques pour les administrations et autres institutions.			
P 1.1.3/ P 4.1.2- Développer et organiser les formations spécifiques pour les membres de l'OAI.			
P 1.1.4/ P 4.1.3 - Organiser des colloques de sensibilisation en matière de management de systèmes sécurité et santé au travail.	-	-	-
P 1.1.5/ P 4.1.4 - Etablir et adapter un programme régulier de formations des experts des organismes agréés.			
P 1.1.6/ P 4.1.5- Réaliser des formations pour les directeurs régionaux de l'enseignement fondamental			
P 1.2.1- Implication de l'ASM dans l'élaboration des formations du SNSFP promouvoir le rôle légal pour l'appréciation des risques pour la santé du médecin du travail pour le fonctionnement des institutions			
P 1.3.1- Etablir un programme de surveillance des systèmes de management sécurité appliqué par les institutions avoir accès et recours aux données spécifiques à la gestion sécurité recueillies dans le questionnaire GPE du CGPO -CER			
P 3.1.1- Développer des formations en matière de sécurité-santé pour la formation spéciale des stagiaires des administrations communales			
P 3.1.2- Etablir un programme de formation pour les élus			

P 4.1.6 - Etablir un programme de surveillance des systèmes de management sécurité appliqué par les institutions approcher de manière proactive les institutions afin de les soutenir avec notre expertise et celle de nos consultants dans la réalisation de leur appréciation des risques régulière en vue de l'établissement d'un programme de soutien régulier et pérenne.		
P 5.2.1/ P 7.1.1- Mise en place d'une plateforme électronique « sécurité - gestion bâtiments » avec indicateurs, en incluant une rubrique spécifique pour les postes à risque.		
P 5.2.2/ P 7.1.2- Mettre en place un outil pour simplifier la notification et le traitement des demandes en responsabilité civile de l'Etat pour les accidents avec dommages matériels dans l'enseignement et lors des activités périscolaires.		
P 5.2.3/ P 7.1.3- Mise à disposition d'un Assessment tool sécurité santé pour les établissements d'enseignement		
P 6.1.1- Elaboration d'une formation dans le domaine de l'ergonomie et de la qualité ambiante intérieure du lieu de travail	<b>→</b>	
P 6.1.2- Etablir un programme de surveillance du patrimoine comprenant une analyse des risques adéquate.		
P 6.1.3- Etablir un programme d'échantillonnage qualité de l'air ambiant intérieure.	<b>-</b>	
P 8.1.1- Modélisation «Prometa» de tous les processus et la mise en œuvre d'une gestion de la qualité et des compétences internes basée sur ISO 17020		
P 8.2.1- Projet pilote « gestion projets Quapital » ( GT formations SST- MINT)		
P 8.2.2- Etablir un programme de formation continu adéquat pour les besoins du personnel du SNSFP		

#### Service national de la sécurité dans la fonction publique

7A, rue Thomas Edison L-1445 Strassen snsfp@snsfp.etat.lu (+352) 247-83182

Version sans signatures du 2 juin 2022